

Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente

■ En 2014-2015, 25 500 élèves allophones ont été scolarisés dans des écoles élémentaires, 22 300 dans des collèges et 4 700 dans des lycées. Sur ces 52 500 élèves, 71 % sont arrivés au cours de l'année. Ils se répartissent dans près de 9 200 écoles et établissements. Neuf sur dix bénéficient d'une scolarité dans un dispositif particulier (Unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants – UPE2A) ou d'un soutien linguistique. À l'école élémentaire, les élèves allophones sont majoritairement scolarisés dans une classe correspondant à leur âge (64 %). Lorsque l'entrée dans le système scolaire français est plus tardive, à partir du collège et surtout au lycée, la proportion d'élèves « à l'heure » est nettement plus faible.

Juliette Robin
et Mustapha Touahir, DEPP-B1

Les élèves allophones : 0,56 % des effectifs scolarisés en 2014-2015

Durant l'année scolaire 2014-2015, 52 500 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde et des apprentissages scolaires ont été scolarisés (France métropolitaine et DOM hors Mayotte). Ces élèves sont appelés élèves allophones ([voir « SOURCE, CHAMP ET DÉFINITION »](#)).

25 500 l'ont été dans des écoles élémentaires, 22 300 dans des collèges et 4 700 dans des lycées. Lorsque l'on rapporte leur effectif à l'effectif total de la population scolaire, les élèves allophones représentent 0,56 % des effectifs. Il faut y ajouter près de 1 600 jeunes pris en charge par les Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en raison principalement de leur âge.

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones font l'objet d'une évaluation de leurs acquis antérieurs dont l'objectif est de déterminer la classe la mieux adaptée à leur profil. La structure à l'origine de ce positionnement initial diffère selon le degré

de scolarisation. Dans les écoles, l'évaluation est faite au niveau local par l'enseignant d'UPE2A (dans 65 % des cas) ou par l'équipe pédagogique (19 %). Pour le second degré (collège et lycée), les structures à l'origine du positionnement sont le Centre d'information et d'orientation – CIO (31 % des cas) ou le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs – CASNAV (29 %).

1 800 allophones en attente d'une affectation en juin 2015

Par ailleurs, certains élèves, qui ont fait l'objet d'un positionnement (le plus souvent par le CASNAV ou le CIO), sont en attente d'une scolarisation et d'une prise en charge dans un dispositif spécifique. On en trouve notamment dans les académies de Versailles, Créteil, Lyon, Strasbourg et Orléans-Tours. À la fin de l'année scolaire 2014-2015, près de 1 800 jeunes sont dans cette situation. Environ 60 % sont en attente d'une affectation depuis plus de six mois. Parmi ces derniers, les jeunes de plus de 16 ans sont surreprésentés.

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Anthony Fruchart
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

Trois élèves sur dix sont scolarisés en Île-de-France

La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. L'Île-de-France (académies de Paris, Créteil et Versailles) accueille à elle seule trois élèves sur dix (32 % alors qu'elle regroupe 21 % des effectifs scolaires nationaux). Du reste, dans trois départements franciliens (Seine-Saint-Denis, Essonne et Val-d'Oise), les élèves allophones représentent près de 1 % des effectifs scolaires contre 0,56 % au niveau national (FIGURE 1).

En province, les principales académies concernées se trouvent plutôt à l'Est de la France : la région Rhône-Alpes (académies de Lyon et de Grenoble) est le point d'arrivée pour 13 % des élèves ; le pourtour méditerranéen (Aix-Marseille, Nice, Montpellier) pour 12 % ; et, enfin, l'Alsace et la Lorraine (Strasbourg, Nancy-Metz) pour 7 %.

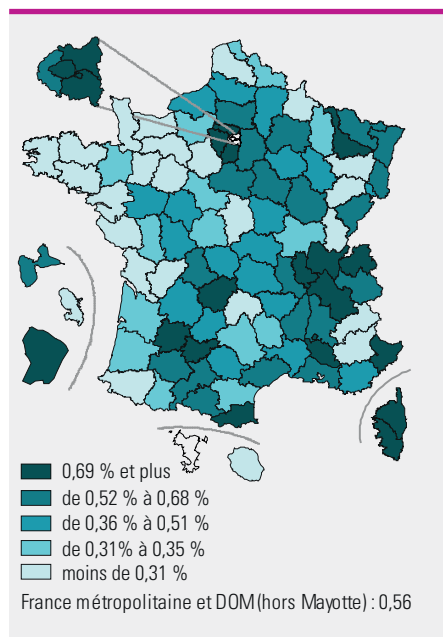
En proportion et en nombre, l'Ouest accueille moins d'élèves allophones. L'académie de Rennes en particulier en compte 0,28 %. Les académies de Caen et de Poitiers en comptent respectivement 0,20 et 0,26 %.

La Guyane se distingue en accueillant près des deux tiers des élèves allophones arrivés dans les départements d'outre-mer.

Des arrivées nombreuses en septembre

Plus d'un quart des élèves allophones scolarisés dans une école, un collège ou un lycée sur le territoire français en 2014-2015 l'étaient déjà avant le 1er septembre 2014. Une telle situation s'explique de deux manières. Il peut s'agir d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques au-delà d'une année. Il peut aussi s'agir d'élèves arrivés en cours d'année, voire en fin d'année 2013-2014, et pour lesquels la prise en charge s'effectue alors à cheval sur deux années scolaires. Près de 5 700 élèves sont arrivés entre janvier et juin 2014 et sont considérés comme allophones à la rentrée suivante.

1 – Proportion d'élèves allophones au sein des effectifs scolaires (en %)



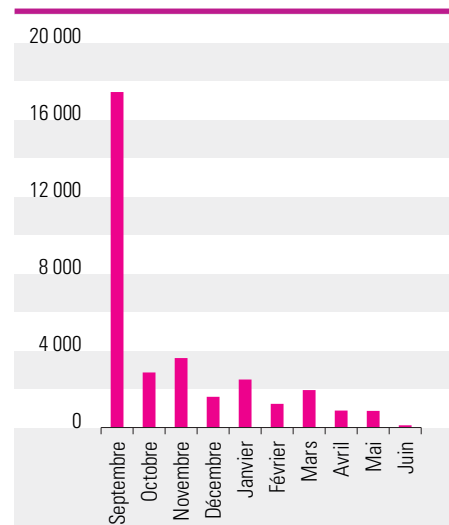
Champ : ensemble des élèves allophones scolarisés en 2014-2015 qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.
Source : MENESR-DEPP, enquête EANA 2014-2015.

La majorité des élèves (37 200, soit 71 %) sont arrivés au cours de l'année scolaire 2014-2015. Les arrivées s'observent tout au long de l'année. Cependant, le flux des entrées est plus important en septembre, lors de la rentrée scolaire : 53 % des élèves sont positionnés à cette période (FIGURE 2).

Neuf élèves sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Les élèves ayant été, dans leur pays d'origine, très peu, voire pas du tout scolarisés, peuvent intégrer une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA).

2 – Calendrier du positionnement initial des élèves allophones arrivés au cours de l'année 2014-2015



Remarque : les allophones ayant été positionnés avant septembre 2014 mais toujours scolarisés en 2014-2015 sont exclus de cette représentation graphique.
Champ : ensemble des élèves allophones scolarisés en 2014-2015 et arrivés en cours d'année.

Source : MENESR-DEPP, enquête EANA 2014-2015.

Dans les faits, après une éventuelle période d'attente, près de 90 % des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique ou d'un soutien linguistique. C'est au collège que la prise en charge est la plus fréquente : 91 % des collégiens allophones intègrent un dispositif. En école, mais surtout au lycée, la proportion d'élèves scolarisés en milieu ordinaire sans soutien linguistique est un peu plus élevée (respectivement 13 % et 17 %) (FIGURE 3).

Dans quatre académies (Limoges, Toulouse, Guadeloupe, Martinique), au moins un élève sur cinq est accueilli en classe ordinaire sans soutien linguistique malgré sa maîtrise insuffisante du français. Pour les deux premières, il s'agit surtout d'élèves scolarisés à l'école élémentaire.

Dans les académies de Paris, de La Réunion et de Grenoble, la quasi-totalité des élèves bénéficient d'une prise en charge particulière.

Une prise en charge majoritairement en UPE2A

Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une UPE2A (75 %). Parmi les

élèves allophones accompagnés dans leur apprentissage du français, un sur cinq se retrouve dans une classe ordinaire avec soutien linguistique (FIGURE 3).

Il existe cependant des disparités académiques dans les modes de prise en charge. À l'Ouest de la France, l'affectation en UPE2A est moins fréquente. C'est notamment le cas dans les académies de Rennes, Nantes, Poitiers et Bordeaux. Moins d'un élève allophone sur deux y a intégré une UPE2A. À Nantes en particulier, les élèves, en majorité (61 %), sont directement inclus dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un soutien linguistique (FIGURE 4).

À Paris, à Nice ou encore à La Réunion, la quasi-totalité (plus de 97 %) sont scolarisés en UPE2A.

En juin 2015, 80 % des allophones sont toujours pris en charge dans un dispositif

20 % des élèves allophones ont quitté leur dispositif de soutien avant la fin de l'année scolaire. Certains étaient arrivés en cours d'année 2013-2014 et ont donc logiquement intégré une classe ordinaire en cours d'année 2014-2015. D'autres sont dans cette situation malgré une arrivée postérieure à septembre 2014. Par exemple, parmi les élèves arrivés au mois de septembre 2014, 20 % ont rejoint en cours d'année une classe ordinaire sans soutien.

9 200 écoles et établissements accueillent au moins un élève allophone

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, les 52 500 élèves allophones scolarisés se répartissent dans près de 9 200 établissements (respectivement 5 400 écoles élémentaires, 2 800 collèges et 1 000 lycées). Qu'il s'agisse d'écoliers, de collégiens ou de lycéens, les élèves sont accueillis quasi exclusivement dans des établissements publics.

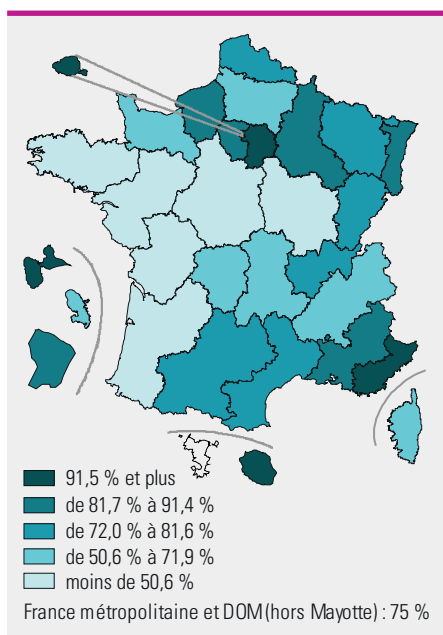
3 – Répartition des élèves allophones selon le mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif (en %)

Mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif	Ensemble	École	Collège	Lycée
Classe cursus ordinaire sans soutien linguistique	11	13	9	17
Dispositif d'accueil	89	87	91	83
dont UPE2A et UPE2A-NSA	76	78	80	65
Classe cursus ordinaire avec soutien linguistique	20	22	18	28
Remobilisation FLS dans la cadre de la MLDS	3	0	0	3
Modules d'accueil temporaire	1	1	0	4
Ensemble	100	100	100	100

Champ : ensemble des élèves allophones scolarisés en 2014-2015, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

Source : MENESR-DEPP, enquête EANA 2014-2015.

4 – Proportion d'élèves allophones pris en charge en UPE2A par académie (en %)



Lecture : au niveau national, parmi les élèves allophones accompagnés dans leur apprentissage de la langue française, 75 % le sont dans le cadre d'une UPE2A (ou UPE2A-NSA).

Champ : ensemble des élèves allophones scolarisés en 2014-2015, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

Source : MENESR-DEPP, enquête EANA 2014-2015.

Parmi les établissements accueillant des élèves allophones, les collèges se distinguent. En moyenne, huit élèves y sont pris en charge, contre cinq seulement dans les écoles (lesquelles sont souvent de plus petite taille) et cinq dans les lycées (moins concernés compte tenu de l'âge des arrivants). Environ 33 % des structures scolaires concernées par l'accueil des allophones ne scolarisent qu'un seul élève (FIGURE 5). Une part identique accueille cinq élèves ou plus. Du reste, près de 700 établissements en scolarisent vingt ou plus,

5 – Répartition des établissements accueillant des élèves allophones selon le nombre d'élèves accueillis

	Ensemble	École	Collège	Lycée
1 élève	33,3	34,7	26,9	36,5
de 2 à 4 élèves	33,8	35,6	30,1	34,6
de 5 à 9 élèves	14,6	15,6	14,6	12,8
De 10 à 19 élèves	10,5	10,2	12,6	7,5
20 élèves et plus	7,8	3,9	15,9	8,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi les 9 200 établissements accueillant des élèves allophones, un tiers n'en scolarise qu'un seul.

Champ : ensemble des établissements publics et privés ayant scolarisé des élèves allophones en 2015-2015.

Source : MENESR-DEPP, enquête EANA 2014-2015.

essentiellement dans les collèges. Cependant, des disparités académiques existent sur la répartition des élèves allophones. Dans l'académie de Paris, les élèves sont répartis dans un nombre limité d'écoles et d'établissements seulement (un cinquième du total contre 29 % au niveau national). Le nombre moyen d'élèves y est de ce fait nettement supérieur à la moyenne nationale ; 62 écoles, collèges ou lycées, accueillent plus de vingt élèves allophones.

Un élève sur deux a 11 ans ou moins

La moitié des élèves allophones scolarisés en 2014-2015 est âgée de 11 ans ou moins. Ainsi, près d'un enfant sur deux est scolarisé dans une école élémentaire.

La proportion d'élèves dans le premier degré est particulièrement élevée dans les académies de Nice et d'Aix-Marseille (plus de 60 %) ; les élèves y sont plus jeunes que la moyenne. À l'opposé,

les allophones des académies de Rouen, Limoges et Rennes sont plus âgés (âge médian de 13 ans).

Parmi les élèves allophones, les garçons sont un peu plus nombreux que les filles : ils représentent 54 % des effectifs. Plus les élèves sont âgés, plus la proportion de garçons est importante. En particulier, on compte respectivement 59 % et 72 % de garçons parmi les élèves en lycée et en MLDS.

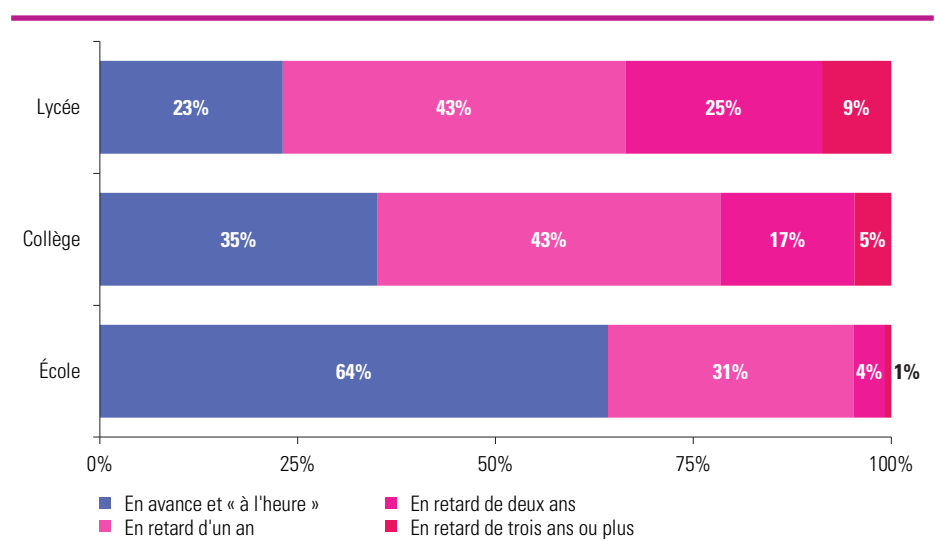
Davantage de retard scolaire au collège et surtout au lycée

Plus de six élèves allophones sur dix scolarisés dans le premier degré sont « à l'heure », c'est-à-dire que leur âge correspond à l'âge théorique pour ce niveau de formation. À l'école primaire, les retards de plus de deux ans relèvent de l'exception (FIGURE 6).

Au collège, la proportion d'élèves « à l'heure » est nettement plus faible. Près des deux tiers des collégiens allophones sont en décalage par rapport à leur classe d'âge. Si ce retard est, dans la majorité des cas, d'un an (67 %), certains élèves accusent un retard de deux ans (26 %), voire de trois ans ou plus (7 %). Un nombre infime d'élèves (une cinquantaine environ) est scolarisé dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Davantage sont scolarisés en troisième prépa-pro (150).

Pour les élèves affectés en lycée, le taux de retard dépasse 75 %. Il est majoritairement

6 – Retard scolaire des élèves allophones en fonction du niveau d'études (en %)



Champ : ensemble des élèves allophones scolarisés en 2014-2015, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

Source : MENESR-DEPP, enquête EANA 2014-2015.

rement d'un an. Cependant, pour près d'un lycéen allophone sur dix, le retard est de trois ans ou plus.

Par ailleurs, au lycée comme au collège, certains élèves sont scolarisés dans des classes spécifiques pour allophones : près de 1 300 élèves sont dans ce cas et se retrouvent ainsi dans des classes qui ne sont rattachées à aucun niveau scolaire précis.

Parmi les élèves allophones scolarisés en lycée, 47 % sont inscrits dans une formation professionnelle du second degré (majoritairement en première année de CAP ou seconde professionnelle). Les trois quarts des allophones scolarisés dans le second cycle général et technologique sont en classe de seconde. ■

en savoir plus

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE, CHAMP ET DÉFINITION

Les données de cette Note proviennent de l'exploitation de l'enquête de la DEPP sur les élèves allophones nouvellement arrivés en France menée au cours de l'année scolaire 2014-2015.

La DEPP a complètement rénové cette enquête. Jusqu'en 2012, il s'agissait d'une remontée de données agrégées via les inspections académiques. Depuis la rentrée 2014, l'enquête recueille des données individuelles ; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et à décrire leur intégration dans le système éducatif français.

Les informations sont recueillies auprès des Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) et des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Le champ de l'enquête regroupe tous les élèves allophones du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge.

Étant donné les révisions apportées à l'enquête, tant au niveau du champ (France métropolitaine et DOM hors Mayotte) que de la méthodologie, les comparaisons temporelles ne sont pas possibles.

Élève allophone

Est considéré comme allophone un élève nouvellement arrivé en France ayant un besoin éducatif particulier dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde. ■